Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20160627-VD20160627-024-DE

Date de télétransmission : 28/06/2016 Date de réception préfecture : 28/06/2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 27 juin 2016



Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

## OBJET DE LA DELIBERATION

Bibliothèque municipale – Association des Iudothèques françaises et association Réseau Carel – adhésion de la Ville

Monsieur Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque municipale intègre la ludothèque dans son système informatique de gestion et recense les notices de présentation des jeux et jouets, au même titre que les livres. Ces dernières sont produites sur place ou importées de réservoirs numériques institutionnels ou commerciaux. L'association des ludothèques françaises offre à ses adhérents la possibilité de participer à une base de données collaborative pour les notices les concernant. Il serait donc intéressant d'adhérer à cette association. Le montant de la cotisation s'élève à 70 € pour l'année.

Par ailleurs, la Bibliothèque développe de plus en plus de services numériques qu'elle propose au public. Or, l'association Réseau Carel (coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques) pourrait lui apporter un soutien important aussi bien en terme financier pour les tarifs qu'elle négocie auprès des éditeurs de ressources numériques qu'en terme d'analyse et d'échanges entre les adhérents. Par le poids qu'elle représente (près de 300 collectivités adhérentes), cette association a déjà réussi à faire évoluer les offres de ressources numériques et les modalités d'accès à ces offres. En adhérant à cette association pour un montant annuel de 50 €, la Ville de Dijon soutiendrait ces actions et permettrait à la bibliothèque d'accéder aux outils collaboratifs mis en place.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2016 et pour les années suivantes, à l'association des ludothèques françaises et à l'association Réseau Carel;
- 2 décider, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année des cotisations dues en conséquence, soit respectivement 70 € et 50 € pour l'année 2016 ;
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

